

Le Comité Syndical est convoqué à la Mairie le
MARDI DIX-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 18 HEURES

ORDRE DU JOUR

- ▶ Finances – Budget 2025 – Débat d’Orientation Budgétaire
- ▶ Projet d’Aménagement Stratégique du SCoT Saumur Val de Loire
- ▶ Affaires diverses

Le 13 mars 2025
Le Président,
Jérôme HARRAULT

L’an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s’est réuni à la Mairie d’Allonnes, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Étaient présents :

- *Délégués titulaires* : HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe (Allonnes), BOUCHER Yves (Brain sur Allonnes), VIRIEUX Marie-Claire (La Breille-Les-Pins), BERTIN Guy (Neuillé), TALLUAU Gilles, JOUSSELIN Christine (Varennnes-sur-Loire), NAUDIN Thierry (Vivy).
- *Délégués suppléants avec voix délibérative* : DE LA CHAPELLE Philippe (Vivy).
- *Délégués suppléants sans voix délibérative* : NEAU Maryvonne (Allonnes), DUPUIS Benoit (Neuillé).

Étaient absents et excusés :

- LEVEQUE Béatrice (Brain sur Allonnes), PONCET Armelle (La Breille-Les-Pins), DELAUNAY Willy (Neuillé), MIGLIERINA Jean-François (Villebernier), BERTRAND Béatrice (Vivy), BOUCHER Annick (Brain-sur-Allonnes), FREMONT Yvonne (La Breille-Les-Pins), BELLANGER Sylvie (Varennnes-sur-Loire).

Étaient absents :

- DUBOIS Martine, GACH Alain (Villebernier).

Mme PONCET Armelle a donné pouvoir à Mme VIRIEUX Marie-Claire.

Secrétaire de séance : JOUSSELIN Christine

Assistait également à la réunion : *TOURON Cécile – Secrétaire du SIVM*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Finances – Budget 2024 – Débat d’Orientation Budgétaire

Acte 7.1.1 Finances locales – Décision budgétaires / Débat d’Orientation Budgétaire (DOB)

Monsieur le Président rappelle que, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la tenue d’un Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Les syndicats de taille démographique inférieure, comme c’est le cas du SIVM du Pays Allonnais, peuvent également en organiser un. Le DOB doit se dérouler dans un délai maximum de deux mois précédant l’examen du budget primitif.

Le débat d’orientation budgétaire doit faire l’objet d’un Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il permet d’informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d’éclairer leur choix au moment du vote du budget. Le DOB n’a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l’objet d’une délibération transmise au représentant de l’Etat et publiée.

Le rapport d’orientation budgétaire est présenté aux élus du SIVM du Pays Allonnais et fait l’objet d’un débat.

Mme Maryvonne NEAU précise qu’il faudra aussi prévoir une contribution pour l’organisation de la Semaine Bleue.

Au regard du montant important de l’investissement reporté, les élus s’interrogent sur la possibilité de basculer une partie de l’excédent de la section d’investissement sur la section de fonctionnement.

Il pourrait aussi être intéressant de prévoir l’achat de matériel mutualisé (herses de sécurité anti-véhicules pour les manifestations, podium sur remorque...). Par ailleurs, M. Yves BOUCHER indique qu’il faudra prévoir de la maintenance sur l’aérateur.

M. le Président entendu en ses explications,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 2312-1 modifié par l’article 107 de la loi NOTRE ;

Vu le Rapport d’Orientation Budgétaire joint ;

Le Comité Syndical,

- **PREND** acte du débat sur le Rapport d’Orientation Budgétaire 2025 annexé à la présente délibération.

Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT Saumur Val de Loire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le document d'urbanisme et de l'aménagement du territoire de référence pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Le SCoT est établi par les élus locaux des 45 communes, qui fixent des objectifs communs en termes d'environnement, de logement, de mobilités ou bien encore d'économie.

Les élus locaux ont décidé d'engager une révision du SCoT pour adapter les objectifs aux nouveaux enjeux définis au niveau national et régional, notamment ceux du ZAN - Zéro Artificialisation Nette - et du ZEN - Zéro Emissions Nettes.

Son projet d'aménagement s'organise de manière équilibrée à l'appui du pôle principal, Saumur, et des autres pôles d'équilibre Doué-en-Anjou, Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles, Gennes-sur-Loire, et Allonnes.

M. Guy BERTIN souhaite présenter aux élus du SIVM les réflexions qui ont été menées à l'agglomération en COPIL du 11 mars. Lors de cette instance, il a été envisagé d'organiser les équilibres de surfaces sur 3 grandes polarités. M. Guy BERTIN indique qu'il préférerait prendre pour base de répartition, les 6 pôles de façon distincte afin de conserver la maîtrise sur le secteur Allonnais.

M. le Président indique qu'il est favorable à cette répartition sur 3 grandes polarités qui permettrait ainsi moins de cloisonnement et une meilleure adaptation à la dynamique réelle à l'intérieur des secteurs.

Les élus s'interrogent sur le périmètre du projet, les conséquences pour les collectivités et les modalités de validation du SCoT.

M. Guy BERTIN précise qu'il est difficile d'évaluer les impacts positifs ou négatifs de chacune des solutions car les élus manquent d'éléments d'explication tangibles. Il ne souhaite pas que le secteur Allonnais soit défavorisé. Il indique qu'il ne faut pas s'opposer mais lever les interrogations. M. le Président poursuit en indiquant que peu d'élus communaux sont présents lors des réunions de travail sur le SCoT, ce qui est dommageable pour la compréhension du dossier et la consolidation du projet commun.

Affaires diverses**► Bases fiscales de la Taxe d'Habitation**

M. le Président explique que la commune d'Allonnes vient de recevoir, de la DGFIP, l'état 1259 présentant les bases fiscales estimées pour 2025. Concernant la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants, les bases estimées pour 2025 sont très largement inférieures aux bases réelles 2024. D'autres communes contactées sont dans le même cas de figure. Des explications ont été demandées au Conseiller aux décideurs locaux. Il s'avère qu'il y a eu un nombre très important d'erreurs de déclaration sur Mon Bien Immobilier qui ont fait l'objet de dégrèvements de la part des services fiscaux. Les montants de taxe qui ont été dégrévés devront être remboursés par les communes. M. Yves BOUCHER confirme la situation pour sa commune. Les autres communes doivent regarder les éléments récemment transmis.

► EVS du Nord Saumurois

M. Guy BERTIN interroge les communes sur leur position concernant la demande de subvention de l'EVS pour le volet « Animation vie sociale », notamment en ce qui concerne son augmentation. Plusieurs communes maintiennent la même subvention que l'année précédente, à hauteur de 83 centimes par habitant, avec éventuellement une clause de revoyure. Mme Maryvonne NEAU exprime le souhait d'une meilleure lisibilité entre les budgets « Animation vie sociale » et « Accueil Enfance Jeunesse ». M. Philippe DE LA CHAPELLE souligne la nécessité d'un rapport détaillant l'ensemble des dépenses et justifiant les augmentations demandées.

M. le Président souligne l'importance d'obtenir les ressources nécessaires pour développer de nouvelles actions, indiquant que l'augmentation de la subvention permettrait d'atteindre cet objectif. En revanche, M. Gilles TALLUAU exprime des préoccupations quant à la diminution du nombre d'actions sur sa commune. Enfin, Mme Maryvonne NEAU interroge les communes concernées pour savoir si elles avaient réfléchi à reprendre l'activité « Accueil Enfance Jeunesse ».

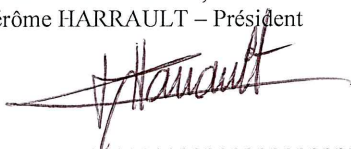
► Point sur les sujets à inscrire à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical

M. le Président fait part des sujets qui seront à l'ordre du jour du prochain comité syndical : Vote du budget, rencontre avec M. EL-KAROUI, Directeur des Finances Publiques. Il invite les membres du SIVM à transmettre les sujets à inscrire et ceux qui pourraient être évoqués avec M. EL-KAROUI.

La séance est levée à 19 heures 56 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 04/04/2025

Le Président de séance,
Jérôme HARRAULT – Président



La secrétaire de séance,
Christine JOUSSELIN

